



votre dynamique de proximité !

www.montigny-entreprendre.com

19, Rue Pierre de Coubertin

57950 Montigny-lès-Metz

SIRET : 878 643 618/000 19

Montigny-lès-Metz le 18-08-2025

GRAND JEU 2025 « Le Festival des Commerçants »

REGLEMENT

ARTICLE 1

L'association des Commerçants MONTIGNY-ENTREPRENDRE organise un jeu-concours intitulé « LE Festival des Commerçants » du 01 Septembre au 14 Septembre 2025 avec le tirage au sort des 30 gagnants, le 17 septembre 2025.

ARTICLE 2

Ce jeu-concours, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure, à l'exception des commerçants participants. (Propriétaires)

ARTICLE 3

Ce jeu est sans limitations de bulletins, puisqu'ils sont avec obligation d'achat, chez tous les commerçants adhérant au jeu ou offert directement par nos Partenaires.

ARTICLE 4

Le tirage au sort sera effectué, avec les bulletins de tous les adhérents au jeu, rassemblés dans une urne et aura lieu le lundi 17 septembre au SUPER U de Montigny-lès-Metz à 19h30, en présence d'un Huissier, avec le concours des commerçants, officiels, sponsors et le comité de l'association.

Les résultats seront publiés sur le site de l'association : www.montigny-entreprendre.com à partir du 20 septembre 2025.

ARTICLE 5

Les 30 gagnants seront tirés, mais ne seront pas défini par rapport à l'ordre des prix.

Les gagnants seront prévenus par courrier et invités à la remise des prix qui aura lieu le 30 septembre au Château de Courcelles.

ARTICLE 6

La Remise des Prix sera effectuée par le système du tirage à la boule « type loto »

Les 30 boules numérotées seront placées dans le boulier et fur à mesure des numéros sortant, les gagnants se verront attribués les prix du 1^{er} au 30^{ème}, en présence d'un Huissier et du comité de l'Association.

La présence des gagnants est **obligatoire** à cette soirée.

Les gagnants devront présenter une pièce d'identité ou une procuration accompagnée de la copie d'une pièce d'identité du gagnant, si celui-ci est représenté par une autre personne.

ARTICLE 7

Il ne sera accepté qu'un seul gagnant par foyer, même adresse, pour l'ensemble du jeu.

ARTICLE 8

Montant total de 18 000€ en lots et bons d'achat :

5000€ mis en jeu au ticket à gratter

PLUS DE 13000€ à GAGNER au TIRAGE

DU 1^{er} AU 30^{ème} Prix

- **15 J. LAVAGE « FLOT CLAIR »**
- **1 Bouteille de Champagne « SENEZ »**
- **1^{er} Prix : 600 € B.A + 1 Bon Partenaire de 500€**
- **2^{ème} Prix : 500 € B.A + 1 Bon Restaurant de 100€**
- **3^{ème} Prix au 10^{ème} Prix : 400 € B.A + « 7 Lots Divers »**
- **11^{ème} au 20^{ème} Prix : 300 € B.A**
- **21^{ème} au 30^{ème} Prix : 250€ B.A**

RAPPEL :

« Les lots, chèques, en bons d'achat, seront acceptés tels quels et ne pourront être, ni transmissibles, ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés »

ARTICLE 9

Les gagnants autorisent par avance l'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE à publier leur nom et/ou leur photographie en rapport avec le présent jeu concours sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.

ARTICLE 10

L'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE ne saurait être responsable en cas de mauvais acheminement du courrier pouvant entraîner des retards ou des pertes.

ARTICLE 11

L'association MONTIGNY-ENTREPRENDRE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu-concours, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 12

Toute contestation ou réclamation à ce jeu, ne sera prise en considération que dans un délai de 1 mois à partir de la date de fin d'opération.

ARTICLE 13

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée par MONTIGNY-ENTREPRENDRE.

ARTICLE 14

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite chez Maître BUND Charles, huissier de justice à Metz.

Le Président

Rémi PRUVOST

www.montigny-entreprendre.com www.facebook.com/montigny-entreprendre